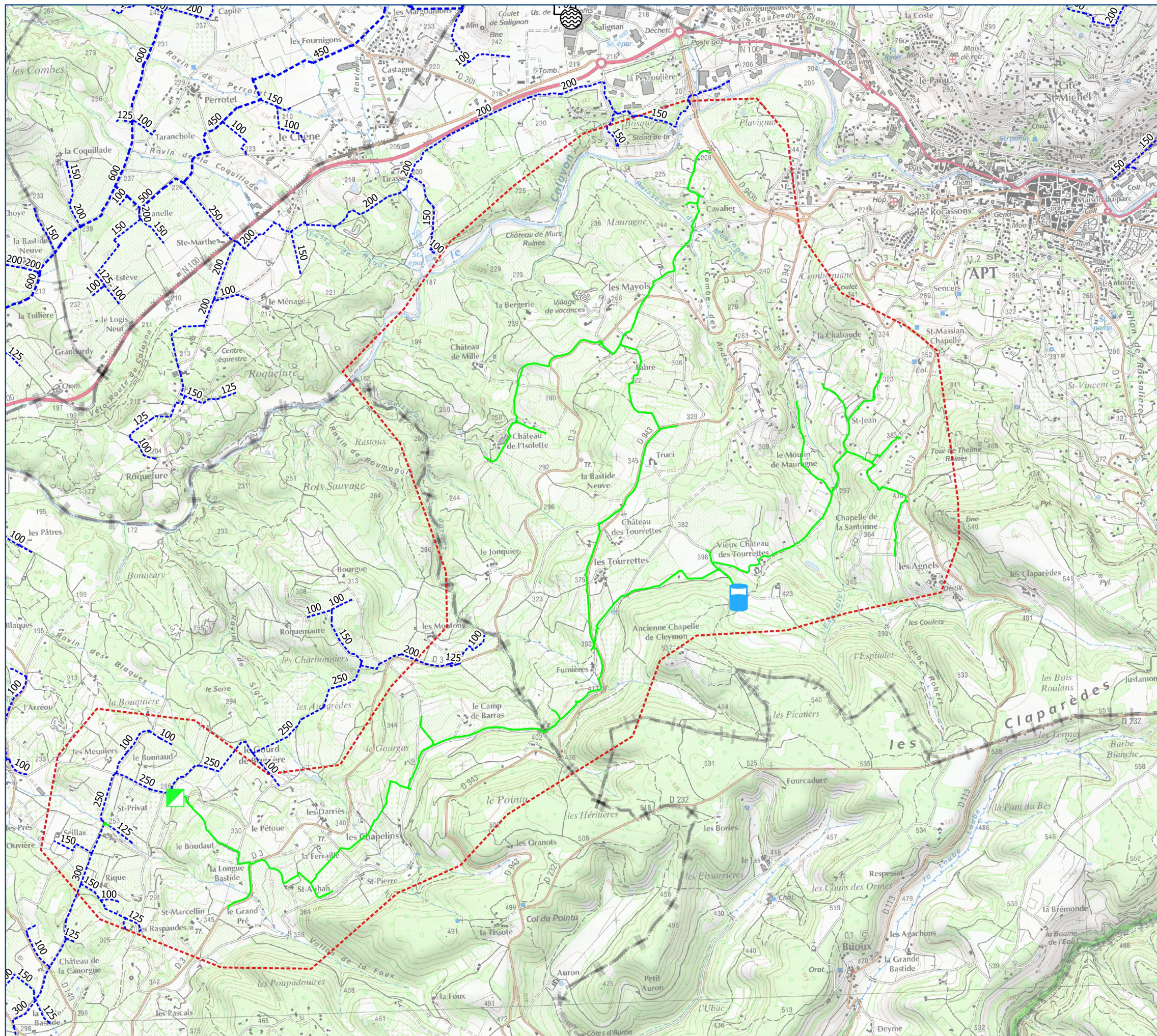


# ANNEXE 2



## Extension APT SUD

# ANNEXE 2 : Carte de localisation du projet sur fond IGN au 1/25 000

**Légende**

- Réseau existant
- Extension projetée
- Limite extension projetée
- Station de pompage projetée
- Réservoir projeté



DIS - DAH  
Date : 27/11/2017  
Dessiné par : G.Mourgues - Vérifié par : B.Howes  
Référence : 2016\_10\_04-CC-007

REPRODUCTION INTERDITE

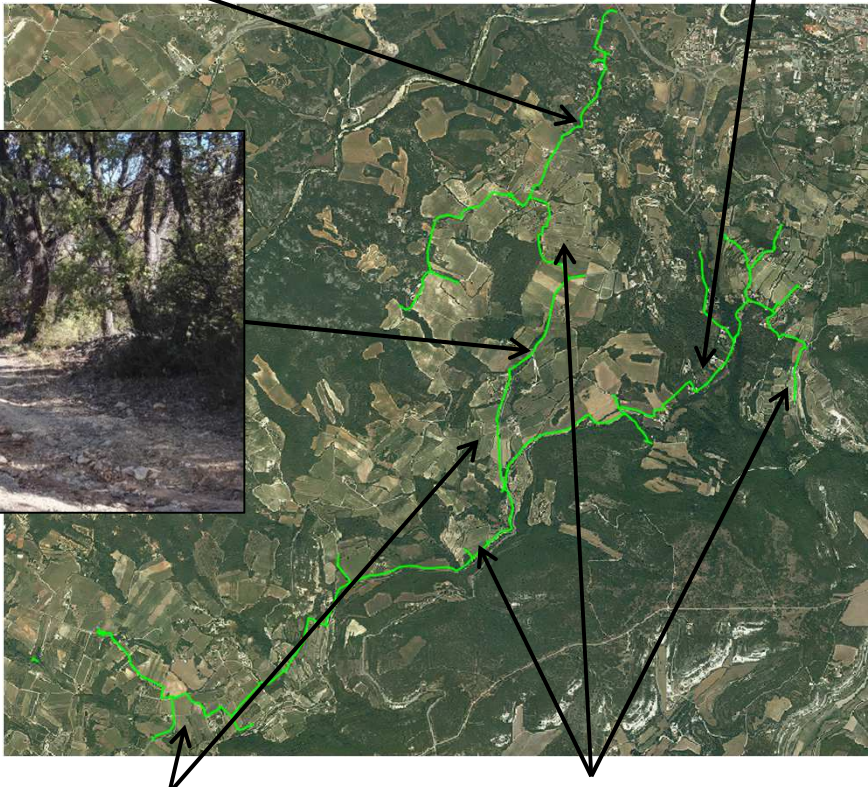
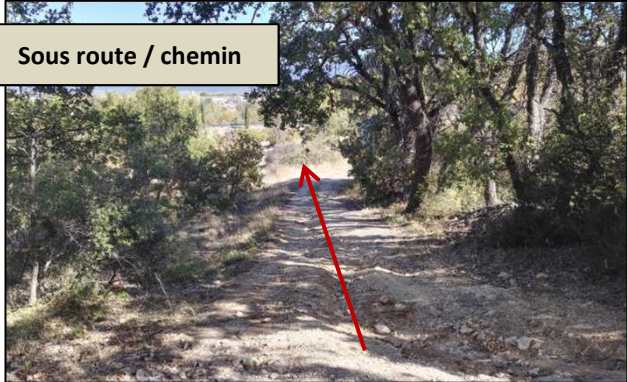
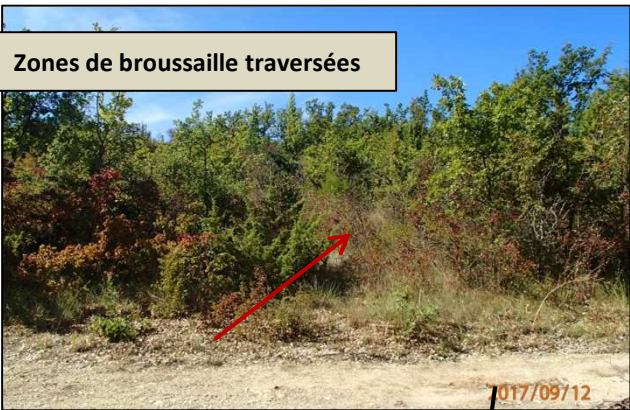
Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale  
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5  
Tél : 04 42 66 70 00 - [www.canal-de-provence.com](http://www.canal-de-provence.com)



Le positionnement des réseaux SCP indiqué sur ce plan est indicatif, avec une précision de classe B. Lors d'une DT ou d'une DICT, il doit être précisé par un pré-repérage réalisé par la SCP, à la demande et à titre gracieux. Avant tous travaux à proximité, des sondages, à la charge du demandeur sont effectués en présence d'un agent SCP. Toute modification unilatérale de ce document est strictement interdite et ne sera en aucun cas opposable à la SCP.

# ANNEXE 3

# Les milieux traversés par les canalisations

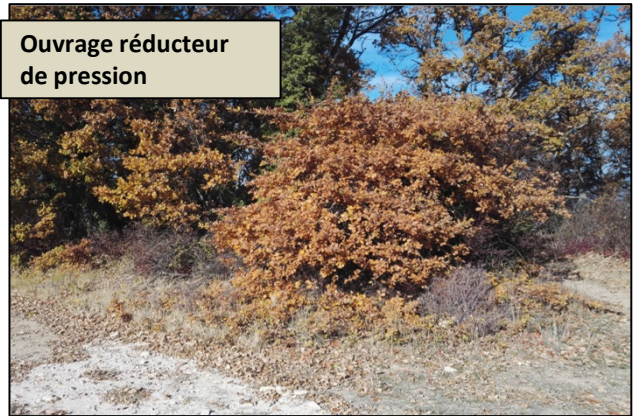


# Les milieux occupés par les futurs ouvrages

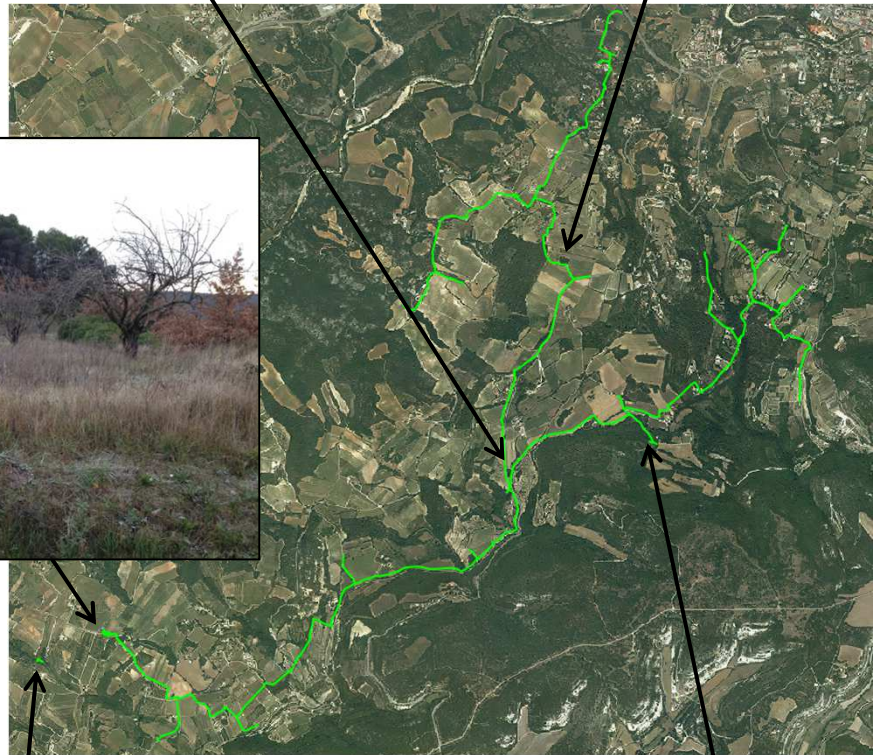
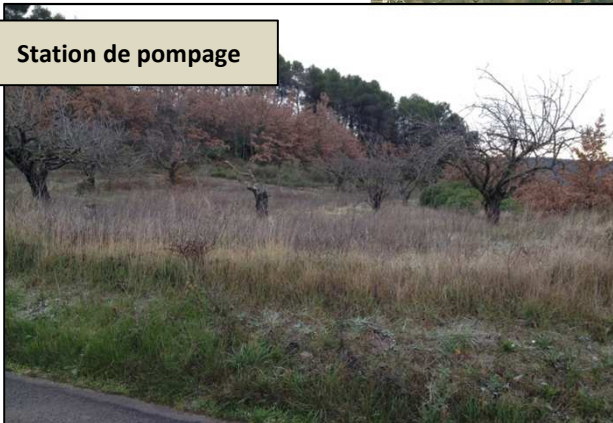
Ouvrage de sectionnement



Ouvrage réducteur de pression



Station de pompage



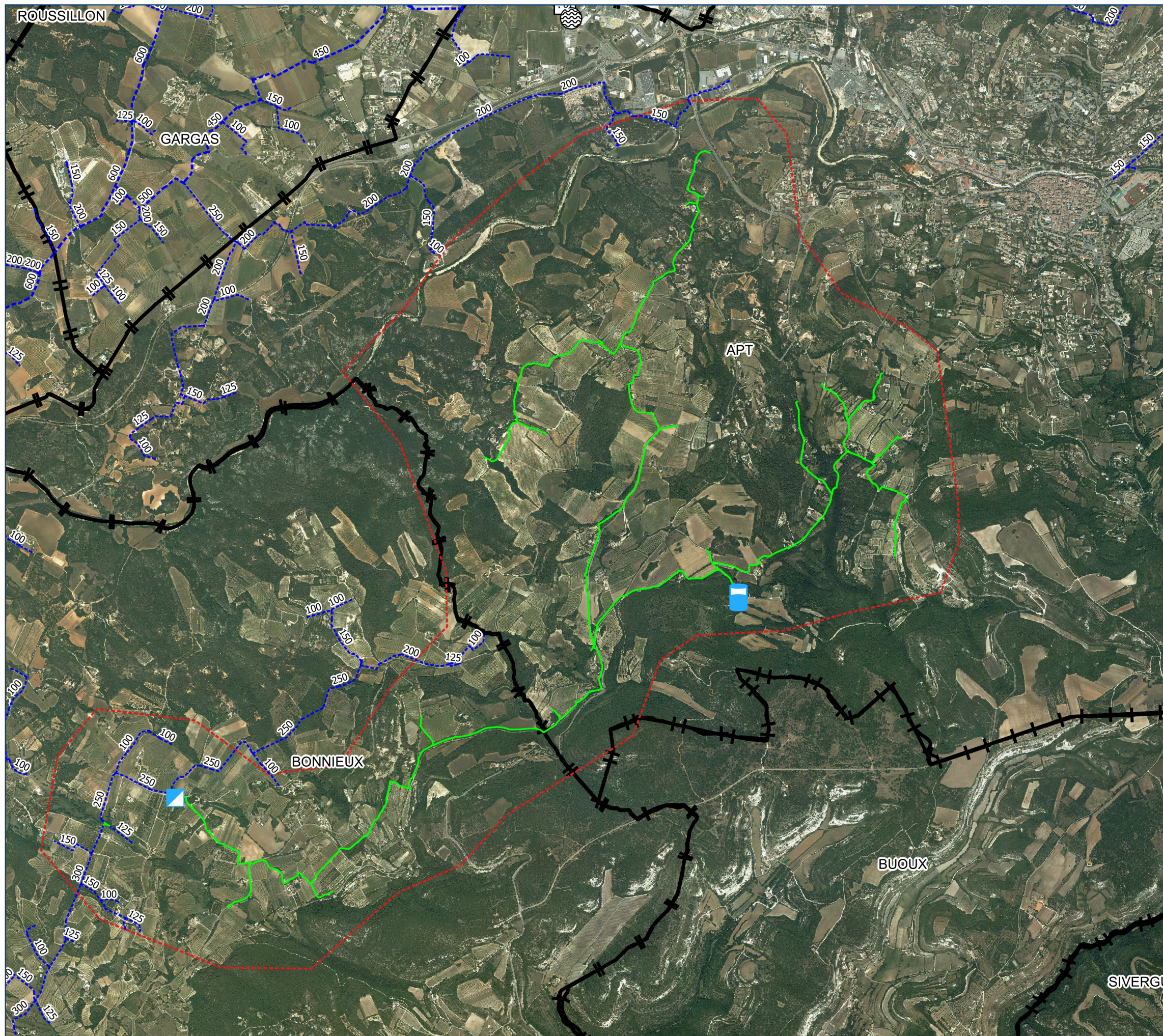
Ouvrage de purge et de sectionnement



Réservoir



# ANNEXE 4



**Extension APT SUD**

**ANNEXE 4 : Carte de localisation du projet sur photo aérienne au 1/25 000**

Légende

- - - Réseau existant
- Extension projetée
- - - Limite extension projetée
- ▣ Station de pompage projetée
- ▭ Réservoir projeté

0 200 400 m

N  
1  
1:25 000

DIS - DAH  
Date : 27/11/2017  
Dessiné par : G.Mourgues - Vérifié par : B.Howes  
Référence : 2016\_10\_04-CC-008

REPRODUCTION INTERDITE

Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale  
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5  
Tél : 04 42 66 70 00 - [www.canal-de-provence.com](http://www.canal-de-provence.com)



Le positionnement des réseaux SCP indiqué sur ce plan est indicatif, avec une précision de classe B. Lors d'une DT ou d'une DICT, il doit être précisé par un pré-repérage réalisé par la SCP, à la demande et à titre gracieux. Avant tous travaux à proximité, des sondages, à la charge du demandeur sont effectués en présence d'un agent SCP. Toute modification unilatérale de ce document est strictement interdite et ne sera en aucun cas opposable à la SCP.